



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représenté

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Absente excusé

Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Budget principal : Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 applicable au budget principal et ses budgets annexes ;

Vu le dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos ;

Considérant que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire ;

Vu la délibération n°2024.02461 portant approbation du compte administratif 2023 du budget principal et faisant apparaître les résultats de clôture suivant :

- Reports :

Pour rappel, déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure s'élevant à - 16 501,99 €

Pour rappel, excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure s'élevant à 597 752,33 €

- Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de - 561 663,26€
Un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 597 752,33 €
- Restes à réaliser : La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser
En dépenses pour un montant 1 581 464,00 €
En recettes pour un montant de 1 205 783,70 €
- Résultat cumulé
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 937 343,56€
La section de fonctionnement présente un excédent s'élevant à 1 207 693,58 €

Sur proposition d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement pour assurer le financement de la section d'investissement :

- Compte 1068
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) pour 937 343,56 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes
	Opérations réelles de l'exercice	3 162 340,39 €	
Opérations d'ordre	29 400,57 €		146 484,89 €
Résultat de l'exercice		-545 161,27 €	
Résultat de clôture précédent		-16 501,99 €	
Total (001)		-561 663,26 €	
Report d'opérations	1 581 464,00 €		1 205 783,70 €
Total		-937 343,56 €	
Reste en investissement		-937 343,56 €	

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes
	Opérations réelles de l'exercice	2 540 097,64 €	
Opérations d'ordre	145 484,89 €		28 400,57 €
Résultat de l'exercice		609 941,25 €	
Résultat de clôture précédent		597 752,33 €	
Total		1 207 693,58 €	
Besoin en investissement		937 343,56 €	
Reste en fonctionnement		270 350,02 €	

1068	Affectation Investissement	937 343,56 €
002	Affectation Fonctionnement	270 350,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Constate** que le compte administratif fait apparaître
 - Un besoin de financement en investissement de : 937 343,56 €
 - Un excédent en fonctionnement de : 1 207 693,58 €
- **Décide** d'affecter les résultats comme suit :
 - Déficit antérieur reporté de la section d'investissement (D001) : 561 663,26 €
 - Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 937 350,56 €
 - Excédent de résultat de la section de fonctionnement reporté (R002) : 270 350,02€

POUR : 19

CONTRE : 3 (M. BEAUCHAMP , M. COQUELLE , Mme LEFEBVRE)

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à la majorité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 04/04/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 04/04/2024
--